

# Organisation du DPC : les acteurs et leur rôle

## Organisme gestionnaire du DPC (OGDPC)

Groupement d'intérêt public composé de représentants de l'Etat, de l'assurance maladie, des professionnels et des employeurs.  
C'est le maître d'ouvrage du DPC : il informe sur le sujet et propose des orientations de DPC.



Gestion

Sélection, contrôle, enregistrement

Financement pour les libéraux et les salariés des centres de santé.  
Conventions avec les Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) pour les autres professionnels

Commission scientifique indépendante (CSI) et commission scientifique du Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP)

Évaluation

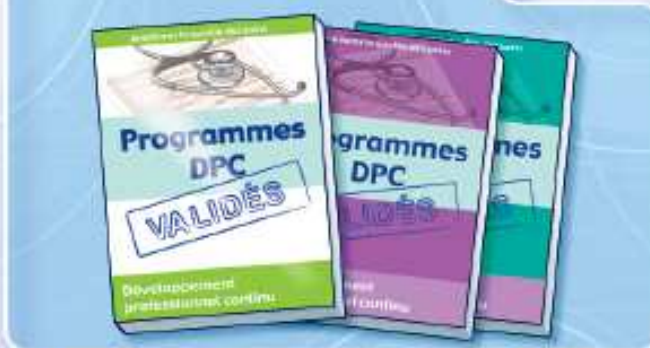
Organismes de DPC agréés

Ils élaborent et mettent en œuvre les programmes de DPC.

Formation

Professionnels de santé

Ils participent, chaque année, à un programme de DPC qui concilie formation et évaluation des pratiques.



Avis et évaluation

Avis

Attestation annuelle pour vérification du respect de l'obligation de DPC

Vérification, au moins tous les 5 ans, du respect de l'obligation de DPC

HAS

Elle définit les méthodes et modalités du DPC en lien avec les professionnels.



Ministère chargé de la santé

Il définit les orientations nationales et régionales de DPC.



Conseils de l'Ordre, Agences régionales de santé, employeurs

